



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 34

absents représentés : 17

absents excusés : 7

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Henri ARBEILLE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Jean-Luc DELPUECH, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, Mme Armelle BARBE, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Nathalie DARDY, M. Gilles DOR, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, M. Régis DUBUS, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST donne procuration à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Maïté LIBIER donne procuration à M. Benoit DARETS, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à M. Louis GALDOS, M. Alain SOUMAT donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Christophe VIGNAUD donne procuration à M. Jean-François MONET, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Emmanuelle BRESSOUD donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Florence DUPOND donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Cédric LARRIEU donne procuration à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à



M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Virginie VAN PEVENAGE donne procuration à M. Alexandre LAPEGUE.

Absents excusés : M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Séverine DUCAMP, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Olivier PEANNE, M. Mickael WALLYN.

Secrétaire de séance : M. Bertrand DESCLAUX.

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Attribution de subvention pour l'association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de Commerce de Dax

Rapporteur : Monsieur Pierre FROUSTEY

Parmi les fonctions qui lui ont été conférées par la loi, le Tribunal de Commerce de Dax exerce une mission d'information et de prévention, destinée aux entreprises en difficulté, notamment par le biais de l'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax.

Depuis 2022, la Communauté de communes et L'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax ont entrepris de mettre en commun leurs compétences et l'ensemble de leurs moyens à destination des entreprises locales.

Le soutien à l'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax est rattaché à plusieurs objectifs d'intérêt communautaire, définis dans le règlement d'aides "au fonctionnement des associations économiques", tels que :

- soutenir l'écosystème local à la création et au développement économique,
- encourager les actions en faveur de la prévention des difficultés des entreprises sur le territoire : organisation de permanences et de réunions d'information pour les entreprises en difficulté sur le territoire.

L'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax a sollicité une subvention auprès de la Communauté de communes afin de soutenir ses actions pour l'année 2025, notamment l'organisation de permanences à portée informative, de détection et de prévention destinées aux entreprises en difficulté situées sur le territoire de MACS.

La majorité des demandes de subventions aux associations économiques ont été examinées lors du conseil communautaire du 22 mai 2025. Cependant, des demandes supplémentaires peuvent être examinées, sous réserve de la disponibilité de fonds sur la ligne budgétaire dédiée.

Le rapporteur propose l'attribution d'une subvention à L'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax, d'un montant de 1 500€ pour l'année 2025.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;



VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024 portant approbation de la convention de mise en oeuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises ;

VU la convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) relative à la mise en oeuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises pour la période 2022/2028 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif des budgets principal et annexes de MACS pour l'exercice 2025 ;

VU la séance de l'Atelier « développement économique » en date du 28 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions économiques ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative de la structure précitée participent pleinement du développement économique et de l'emploi sur le territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- approuver l'attribution d'une subvention à « L'Association des magistrats et anciens magistrats du Tribunal de commerce de Dax » pour un montant total de 1 500 € pour l'année 2025,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.
- Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2025, article 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 juin 2025



**Le président,
Pierre Froustey**